

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



CANADA HOUSE WELLNESS GROUP CONCLUT UNE ENTENTE AVEC GROUPE FUGA POUR L'APPROVISIONNEMENT EN CANNABIS MÉDICAL ET RÉCRÉATIF ET DÉMÉNAGE SON SIÈGE SOCIAL AU QUÉBEC

Toronto et Québec – 7 juin 2021 (CNW) - Canada House Wellness Group (CSE : CHV) (« **Canada House** » ou la « **Compagnie** »), une entreprise de cannabis médical entièrement intégrée et Groupe Fuga Inc. (« **Fuga** ») sont heureuses d'annoncer qu'elles ont conclu une entente d'acquisition de produits (l'« **entente** »). En vertu des modalités de l'entente, la filiale en propriété exclusive de Canada House, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), distribuera le premier produit de Fuga : le Tropicanna Cookies – une variété aux propriétés uniques fabriquée conformément aux normes les plus élevées de l'industrie – à sa base de patients du marché médical et par l'intermédiaire de ses canaux de vente du marché récréatif existants.

Fuga est un producteur de cannabis médical et récréatif situé à Stoneham, au Québec, qui a entrepris de fabriquer du cannabis de qualité supérieure taillé à la main et qui a réussi à se conformer à l'approche humaine qui définit l'entreprise, soit la culture en petits lots dans des sols vivants par une équipe dévouée. Abba se spécialise dans la fourniture de cannabis médical de haute qualité aux patients qui recherchent des solutions de thérapie aux cannabinoïdes et offre actuellement des variétés conçues spécifiquement pour les anciens combattants des Forces armées atteints du trouble de stress post-traumatique exclusivement à sa base de patients. Abba est heureuse d'ajouter le Tropicanna Cookies à son offre de produits. Il sera disponible immédiatement pour les patients à l'échelle du Canada, et le sera bientôt pour les utilisateurs récréatifs.

Canada House annonce également que son siège social a déménagé au 551, rue Saint-Marc, Louiseville (Québec) J5V 2L4, Canada.

« Dès le début de cette aventure, nous avons été motivés par une vision très claire, soit de cultiver du cannabis avec soin, en petits lots, afin de pouvoir satisfaire les consommateurs les plus exigeants et, dans la foulée, d'introduire une approche plus humaine au sein de l'industrie et un sentiment d'appartenance à la communauté », explique Philippe Laperrière, fondateur et président-directeur général de Fuga.

« Le cannabis Fuga découle du travail d'entrepreneurs déterminés à offrir aux Canadiens un produit de qualité vraiment supérieure, cultivé de façon méthodique, judicieuse et inventive, et capable de rivaliser même avec les plus grandes marques. Aujourd'hui, Fuga et Abba Medix unissent leurs efforts pour offrir ce produit exceptionnel aux personnes qui ont des problèmes de santé et qui sont incapables de trouver un meilleur soulagement en prenant des médicaments d'ordonnance », ajoute Chris Churchill-Smith, président-directeur général de Canada House.

Cannabis de qualité supérieure

Le Tropicanna Cookies se distingue par sa forte concentration de terpènes, le principal objectif de Fuga. Élaborée par le légendaire sélectionneur de cultivars de cannabis Oni Seeds et s'inscrivant dans la lignée de Tangie et de Girl Scout Cookies, cette variété a remporté la Growers Cup du IC420 en 2019. Grâce à ses bourgeons pourpres brillants et à son arôme aigre, le Tropicanna Cookies impressionnera les connaisseurs les plus sophistiqués comme les utilisateurs novices. Énergisant et stimulant, il offre un effet revigorant qui agit comme un tonique pur.

Dès le départ, Fuga a promis de cultiver le cannabis de façon unique et durable, en tirant parti de la passion de l'équipe et en favorisant la satisfaction des clients. C'est pourquoi Fuga choisit de récolter ses plants en petits lots, de les trier et de les couper à la main et de les laisser mûrir pendant plusieurs semaines de manière à obtenir le meilleur produit.

Fuga est déterminée à faire le bien

L'histoire qui a suscité la création de Fuga est au cœur même des valeurs qui animent l'entreprise.

Philippe Laperrière a subi une grave blessure à la tête à la suite d'un grave accident de vélo de montagne. Incapable de travailler en raison des effets de la blessure, il a découvert que les joueurs de hockey et d'autres athlètes sportifs utilisent des produits de cannabis pour traiter les symptômes de commotion cérébrale les

plus persistants. « Je n'ai jamais été un utilisateur, alors l'idée ne m'était jamais venue à l'esprit auparavant. La vente de cannabis venait d'être légalisée, alors j'ai essayé. Mes symptômes ont complètement disparu. »

C'est à ce moment-là que l'idée de démarrer une entreprise dans cette industrie qui profiterait à la fois aux utilisateurs et aux travailleurs a commencé à émerger.

Fuga (expression latine signifiant « vol ») a été lancée peu après. « Mais il était impératif que les valeurs projetées par Fuga ne soient pas des slogans vides », poursuit le fondateur et président-directeur général de l'entreprise. C'est pourquoi il a opté pour la culture à petite échelle de produits de qualité et a adopté la culture biologique. « Ce n'est pas la façon la plus rentable pour faire de l'argent rapidement, mais je veux que notre entreprise incarne les valeurs qu'elle défend. Tant pour les utilisateurs que pour nos employés, afin que tout le monde puisse profiter des pratiques exemplaires qui existent. »

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Kanalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

À propos de Fuga

Le Groupe Fuga Inc. est une société par actions privées établie à Stoneham, au Québec. Elle est détentrice d'un permis de Santé Canada depuis octobre 2020 lui permettant de faire la culture de cannabis à des fins médicales et récréatives. Son site de microproduction, à 30 minutes au nord de la ville de Québec, a nécessité un investissement de 4 M\$ et totalise 800 m². Fuga y pratique la culture en sols vivants, suivant la méthode biologique, et compte, à terme, créer 10 emplois à temps plein. Pour en savoir plus sur l'histoire singulière de la création de Fuga, rendez-vous au www.fuga.ca.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal
Canada House Wellness Group
289-980-3584

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et *d'autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.